

associations permises par les lois. Les jésuites, par exemple, s'organisèrent sous le nom de *Société Foi et Patrie* ; d'autres congrégations agirent d'une manière analogue, et les choses durèrent jusqu'à la révolution d'octobre. Celle-ci supprima les congrégations en déportant les religieux même portugais, chose qui est contraire au droit interne du pays tant qu'une loi n'a point prévu que les vœux religieux, par le fait même de leur émission, font perdre la naturalisation. Mais la force prime le droit : religieux et religieuses sont chassés du Portugal.

— Reste une seconde question ; celle des rapports avec le Saint-Siège et la séparation des Eglises de l'Etat. Mais le gouvernement qui a été si énergique, c'est le mot des journaux, contre des religieux désarmés, n'a plus ici la même assurance. Ce n'est certes pas l'envie qui lui manque, mais une rupture des rapports avec le Saint-Siège aurait en ce moment une répercussion considérable sur la nation portugaise, qui est encore, dans son ensemble, attachée à cette foi qui a fait la grandeur du Portugal. Une pareille politique aurait une grosse influence sur la reconstitution des partis monarchiques, qui trouveraient ainsi une plateforme puissante pour entraîner l'opinion. On comprend qu'en présence de cette éventualité l'énergie déployée contre des religieuses cède à des conseils de prudence. Mais bientôt, quand le gouvernement révolutionnaire se sera mieux affermi, que la crainte d'une contre-révolution se sera éloignée, alors il reprendra le programme des loges, et n'ayant plus rien à craindre du pape, pourra se montrer fort et énergique contre lui.

— La Révolution du Portugal a un effet immédiat sur la situation de Son Excellence Mgr Mendes Bello, patriarche de Lisbonne. D'après une convention passée avec Clément XII, ce pape avait accordé au roi Jean V que le patriarche de Lisbonne serait nommé cardinal dans le consistoire qui suivrait celui de sa préconisation. Ce n'était pas ce qu'avait demandé le roi de Portugal, qui prétendait que le patriarche de Lisbonne fût, par le fait même de sa préconisation, déclaré cardinal de la sainte Eglise. Or le cardinal Neto, qui avait gou-

verné l'E
dans un
apparten
succédé M
consistoir
concordat
bonne n'a
cependant
le patriarche
rité sur l'é
va travers

— La si
franc-maçon
ment il po
supporter la
ment parla
il compte su
son Eglise, s
que de timi
prit a fait
nous rappel

— Le siè
larité peu co
siècle le pape
gal, créa le
sortes d'honn
de l'Europe c
ces privilèges
cette façon de
dont ce royau
de Lisbonne
couvrir ses ar
à trois couron
un autre exem
Bénévent. Ici,
paraît que son
qui s'est perpe
original n'exist